

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Aguerre, Mme Brau-Boirie à Mme Chabaud-Nadin, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

M. Arcouet présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : REGIE DES EAUX – Pont-rail de l'Adour – Convention d'occupation « traversées » pour le réseau d'adduction d'eau potable avec RFF et la SNCF.

La Régie des eaux de Bayonne bénéficie du passage d'une conduite d'adduction d'eau potable sous le tablier du nouveau pont ferroviaire traversant l'Adour (Pont-rail).

Les services de Réseau Ferré de France (RFF) et de la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) proposent à la ville de Bayonne les termes de la convention ci-jointe, qui permet de définir les droits et obligations du bénéficiaire. Cette convention détermine spécifiquement les responsabilités de la Régie des eaux et les conditions qu'elle devra prendre en compte au titre de l'occupation du domaine ferroviaire de RFF par cette canalisation (conduite de 400 mm).

Cette convention se terminera le 17 novembre 2033.

Il est à noter que la redevance annuelle a été fixée à 4 784,65 € HT et est indexée. S'ajoutent 1 000,00 € HT de frais de dossier.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec RFF et la SNCF, la convention d'occupation « traversées » ci-jointe, pour le réseau d'adduction d'eau potable empruntant le Pont-rail de l'Adour.

Adopté à l'unanimité.